
BAPE-23.2

Référence:

23. Les compensations environnementales

Demande ou Question:

- 23.2 Quelle alternative a été analysée pour diminuer l'impact des installations électriques qui serviront à l'alimentation des activités du terminal méthanier ?

- 23.2.1 À défaut d'alternative de moindre impact, quelle compensation sera offerte aux résidants de la municipalité pour pallier cet ajout d'infrastructures dans le paysage local ?

Réponse:

Énergie Cacouna s'attend à recevoir le service d'après le critère normal des clients industriels de Hydro Québec. Tel que mentionné dans l'ÉIE et dans la réponse à la question Q-073 de l'ACÉE, la conception et le tracé de la ligne électrique seront effectués par Hydro-Québec. Il est prévu que l'alimentation en électricité proviendra du poste de Cacouna ou de celui de Rivière-du-Loup. Les impacts sur l'environnement de ces installations seront évalués par Hydro-Québec lors des études d'avant-projet.